

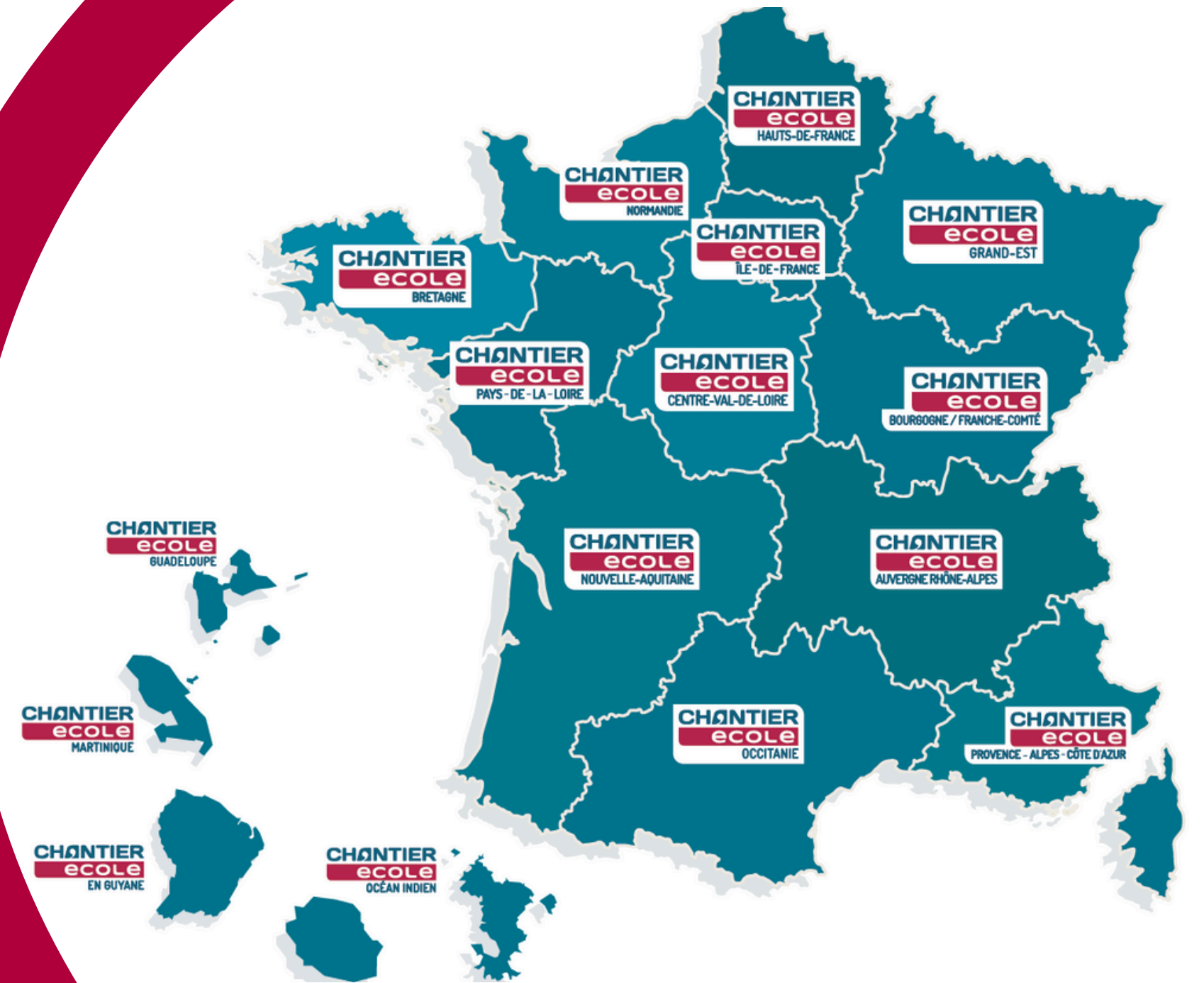
# réseau CHANTIER école

650 adhérents

15 associations régionales

30 ans d'existence

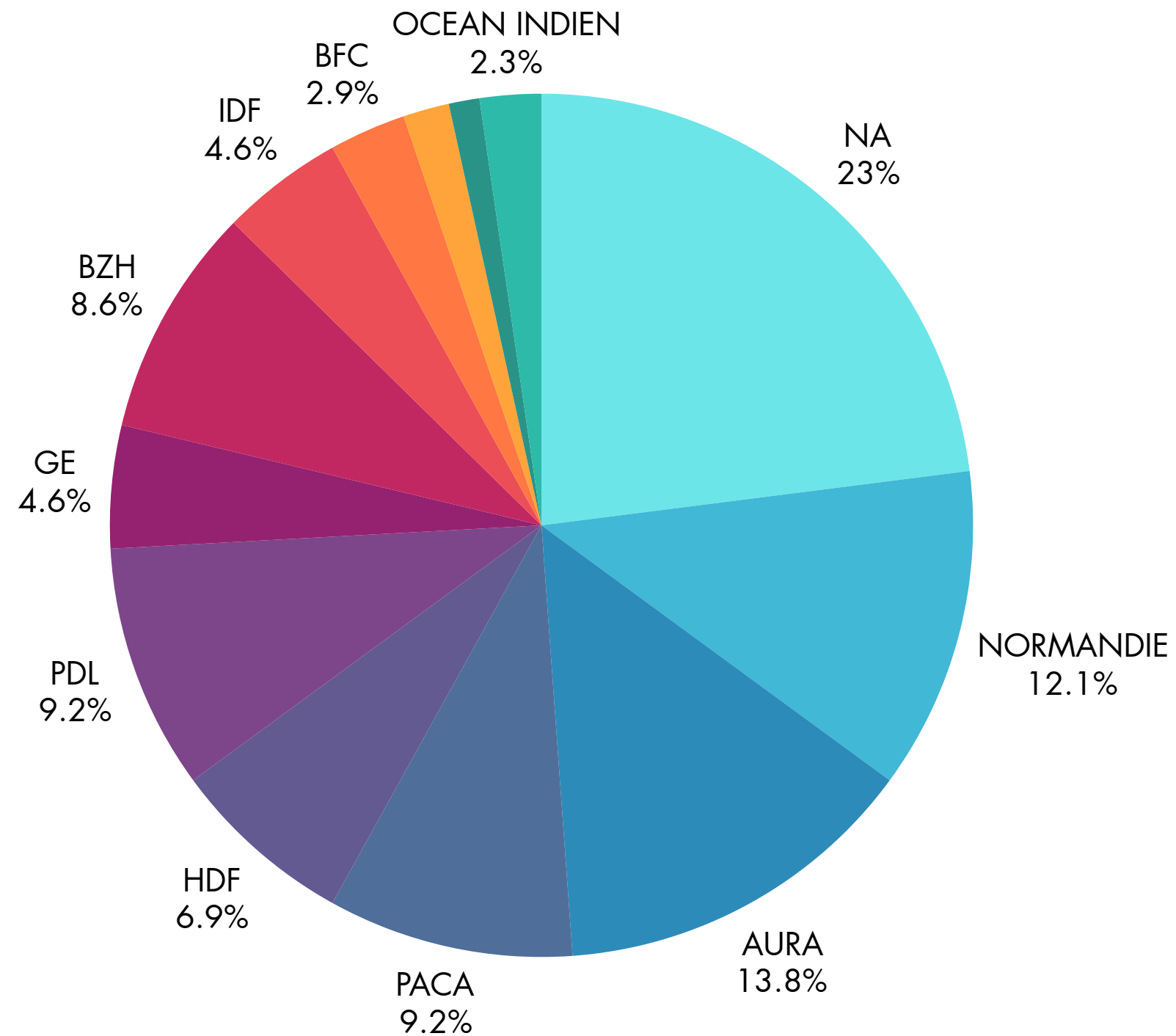
REPRÉSENTER LES ACI  
OUTILLER LES STRUCTURES  
FORMER LES SALARIÉ.E.S  
VALORISER LES SAVOIRS FAIRE



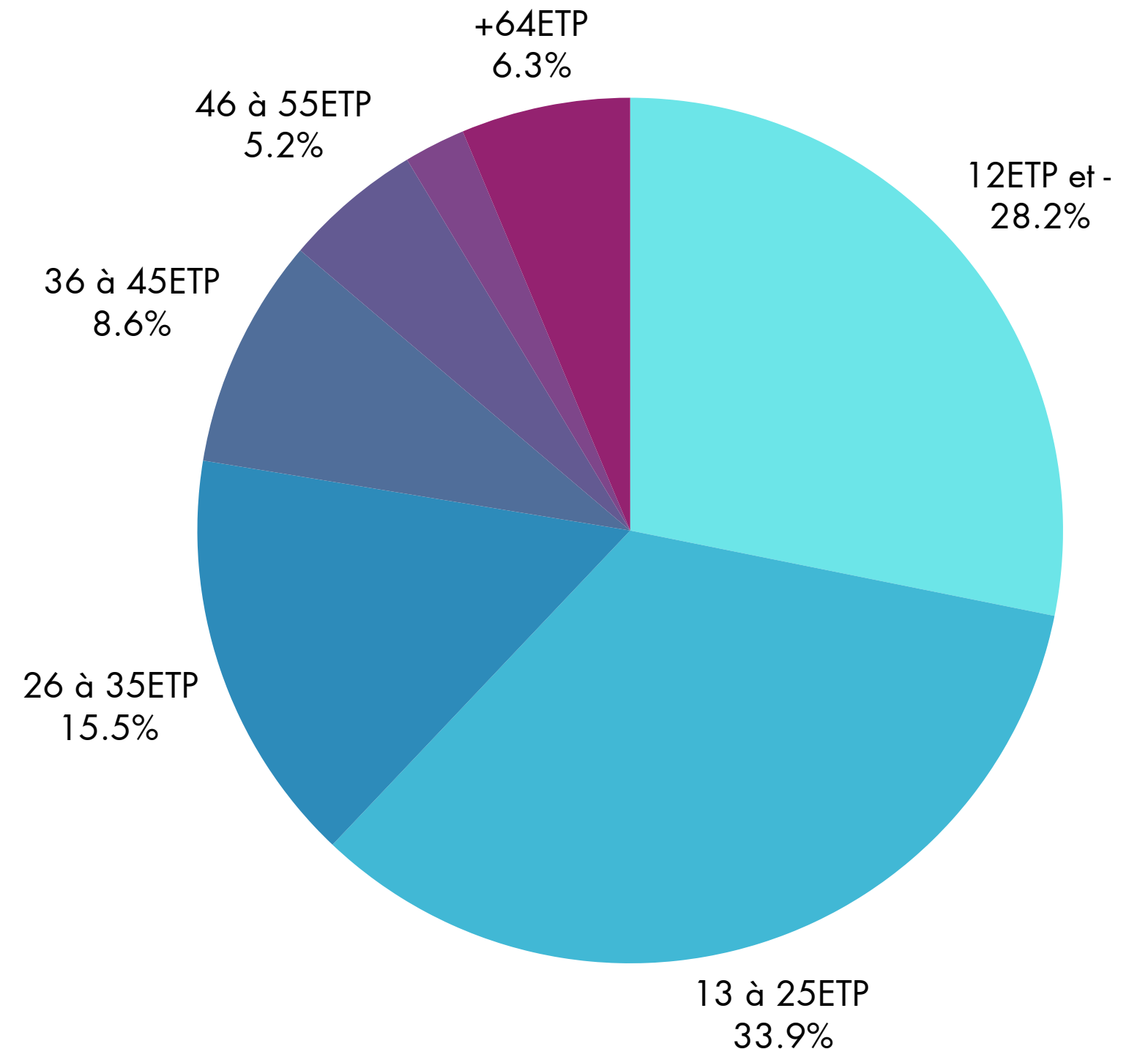
# Une enquête sur les difficultés des entreprises sociales apprenantes

Enquête menée auprès des adhérents du réseau CHANTIER école du 25/07/2025 au 23/09/2025  
30% de réponses des adhérents (174 réponses)

## Répartition par région



## Répartition par ETP



# Une enquête sur les difficultés des entreprises sociales apprenantes

## Objectifs de l'enquête

- permettre aux répondants de faire un point sur leur situation
- obtenir des données actualisées sur la santé des structures pour adapter l'accompagnement de CHANTIER école
- remonter les situations du terrain pour renforcer le plaidoyer à l'échelle locale, régionale et nationale

## Méthodologie

Classement des réponses par nature de difficultés : trésorerie, économique, stratégique et organisationnelle

## Des chiffres alarmants

**46%**

ont une trésorerie inférieure à 3 mois

**56%**

ont eu des encaissements tardifs de subventions

**61%**

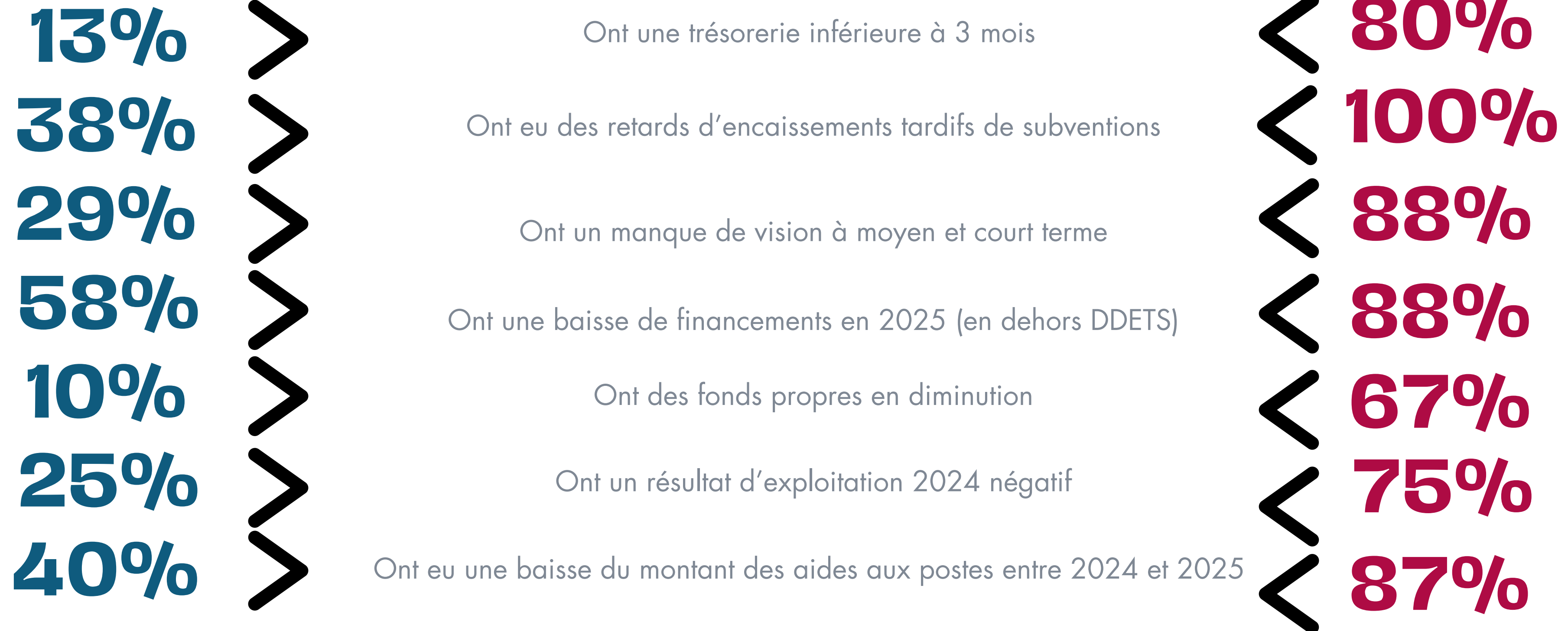
ont un manque de vision à moyen et court terme

**70%**

ont des financements en baisse en 2025 (en dehors de la DDETS)

# Une enquête sur les difficultés des entreprises sociales apprenantes

## Des disparités régionales mais un risque systémique majeur



"entre 13 et 88% des répondants ont une trésorerie inférieure à 3 mois selon les régions"

# Ce que disent les structures :



“Les financeurs se désengagent (institutions et partenaires emploi), considérant que ce n'est pas leur mission majeure [activité de mobilité solidaire], donc que ce n'est pas à eux de financer.

Du coup, personne ne se sent concerné, et alors que tout le monde valide que c'est un enjeu majeur, les désengagements sont majeurs. Il faudrait une clarification du soutien financier public à la filière. **Les outils locaux pourraient disparaître et il sera compliqué ensuite de les reconstruire.**”

# Un modèle économique fragilisé



**45%** ont des fonds propres en diminution

**39%** ont eu un résultat d'exploitation négatif en 2024

**70%** ont des financements en baisse (en dehors de la DEETS)

# Des menaces sur la viabilité économique



**43%** ont un chiffre d'affaires en baisse depuis 6 mois

**11%** sont ou ont été en procédure d'alerte au cours des 6 derniers mois

**8%** ont suspendu et/ou fermé des chantiers au cours des 6 derniers mois

# Zoom sur la baisse du nombre d'ETP

66%

ont eu une baisse du nombre d'ETP entre 2024 et 2025

53%

ont un décalage de versement de la modulation de l'aide au poste en 2025

48%

ont eu difficultés à obtenir des nouvelles commandes en raison du non-développement des ETP

26%

financent ou ont financé sur fonds propres des ETP en insertion au cours des 6 derniers mois

# Des tensions de trésorerie récurrentes



**11%**

ont payé en retard des salaires et/ou cotisations sociales au cours des 6 derniers mois

**17%**

ont été en découvert bancaire au cours des 6 derniers mois

**46%**

ont une trésorerie inférieure à 3 mois

# Une trésorerie dégradée



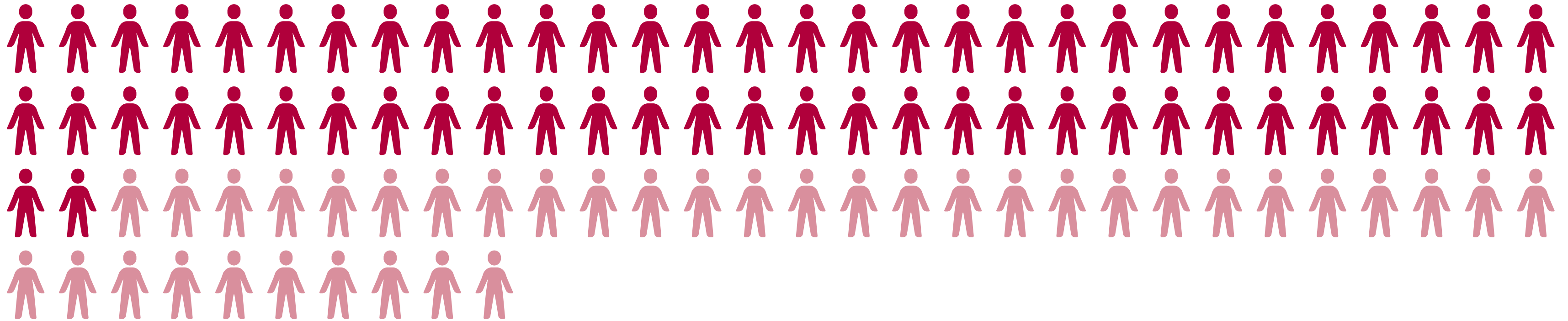
**22%** ont eu des factures impayées des clients

**56%** ont des encaissements tardifs de subventions

**3%** ont eu un refus octroi de prêt et/ou de cession  
Dailly

**6%** ont eu pas ou peu d'échanges avec leur  
banquier au cours des 6 derniers mois

# Ce que disent les structures :



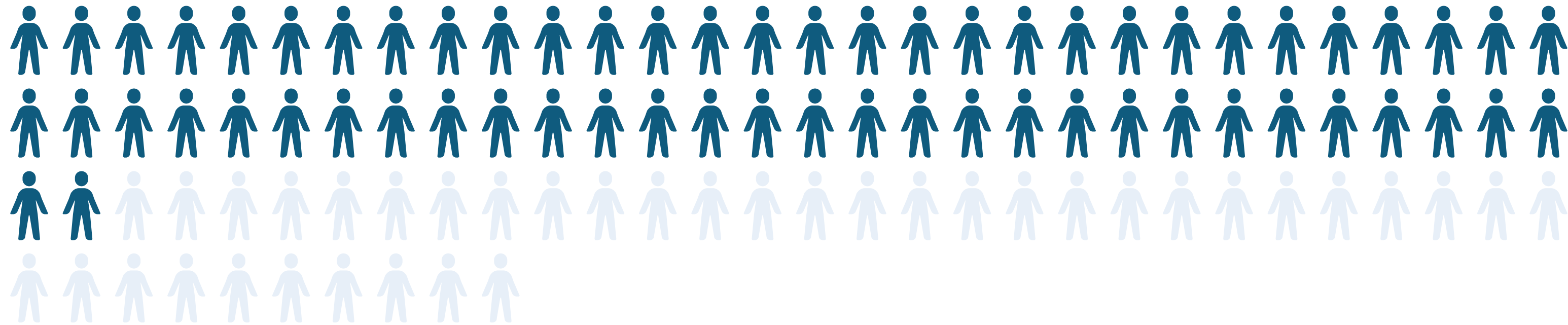
“Le Pôle social de notre association œuvre efficacement, pour preuve, nos sorties positives sont très bonnes et c'est l'objectif permanent de l'association, mais le temps passé auprès de nos salariés en insertion permettant ces résultats de sorties impacte le temps nécessaire à l'exécution des tâches en les chantiers d'insertion. De ce fait, il nous est difficile d'augmenter la part économique nécessaire en notre association afin de consolider nos fonds propres, le montant alloué en aide au poste par équivalent temps plein est devenu trop faible compte tenu des fortes évolutions des charges récurrentes( assurances, carburant, entretien matériel, parc automobile, Electricité, gaz, etc.”

# Ce que disent les structures :



“Nous sommes très prudents et manquons de projection, ce qui limite les perspectives. Le nombre d'ETP diminue progressivement depuis quelques années, malgré de bons résultats. Cependant, nous sommes sollicités de plus en plus pour des marchés publics de gré à gré et manquons de parcours, nous devons donc recruter sur fonds propres, chose qui ne s'est jamais produite auparavant.”

# Des capacités d'action réduites



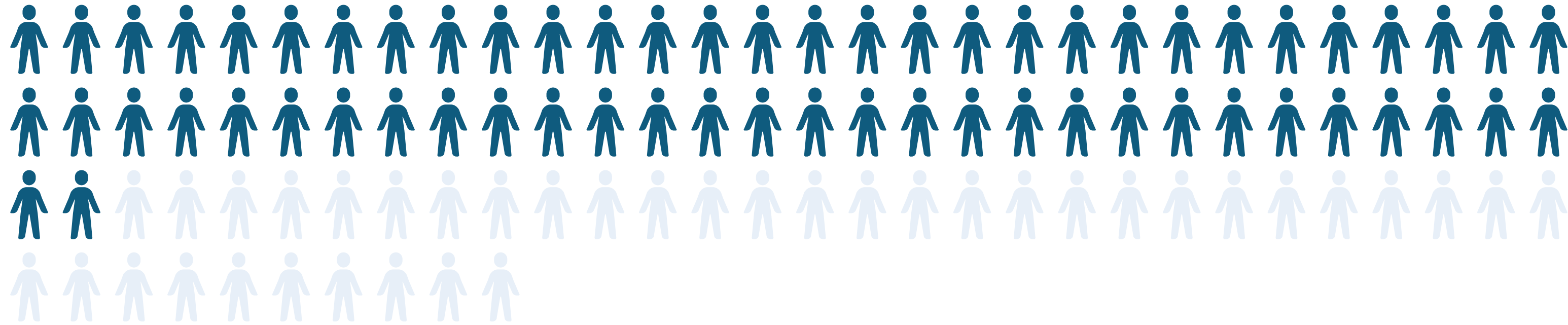
**16%** n'ont pas de projet associatif actualisé au cours des 6 derniers mois

**61%** manquent de vision à moyen et long terme

**21%** manquent de renouvellement des instances dirigeantes au cours des 6 derniers mois

**27%** ont une baisse du nombre administrateurs au cours des 6 derniers mois

# Un climat social dégradé



**53%** ont eu difficultés à embaucher au cours des 6 derniers mois

**40%** ont eu des ETP non pourvus de permanents au cours des 6 derniers mois

**50%** ont eu des ETP non pourvus salariés en insertion au cours des 6 derniers mois

**37%** ont réduit leurs effectifs salariés au cours des 6 derniers mois

# Zoom sur des crises sectorielles :



“La **crise textile** s'ajoute à la baisse importante des moyens au ACI, avec augmentation des coûts de collecte et réduction très forte du chiffre d'affaires tiré du support d'activité. Le reste à charge pour la structure de la collecte textile est évaluée à 115 000€HT ! [...]

Notre structure est aussi concernée par le **SEGUR** qui est aujourd'hui obligatoire pour tous les salariés. Cette somme n'est toujours pas compensée et représente une charge supplémentaire de 54 000€ La baisse des ETP annoncée en Juin 2025 a conduit à la mise en place d'une procédure de réduction de temps de travail pour les salariés en insertion pour motif économique. Nous avons été contraint de ne pas remplacer les départs et finiront l'année à 26 ETP pour respecter le conventionnement. Cela représente une perte de 18 salariés sur 55 au 01/07/2025 ce qui met en grande difficulté la poursuite des missions du chantier (COLLECTE, TRI et VALORISATION des déchets textiles qui augmentent encore de 10% cette année).”

“La baisse de qualité du matériel reçu à la ressourcerie, si elle venait à se dégrader encore, pourrait aussi avoir un impact négatif.”



# Nos propositions :

1. Arrêter l'hémorragie sur les moyens : le réseau CHANTIER école demande à minima des budgets à la hauteur de ceux de 2024 pour pouvoir agir à la mesure des besoins d'accompagnement.
2. Investir en l'avenir et doter les chantiers et ateliers d'insertion d'une capacité de formation des personnes en cohérence avec leur mission d'insertion, par un budget au minimum à la hauteur de celui de 2024. La formation des salariés en IAE est indispensable à la réussite des parcours et constitue une chance accrue d'insertion durable dans l'emploi. C'est un investissement au profit des salariés mais aussi des employeurs des territoires qui recruteront à l'issue des parcours d'insertion.
3. Préserver les moyens d'actions des ACI en consolidant les structures en difficultés, avec le Fonds de développement de l'inclusion à nouveau doté à bon niveau
4. Sécuriser le financement, et en assurer une visibilité :
  - Avec l'instauration de financements pluri annuels et non sur un an
  - Par des délais clairs de versements des subventions et une possibilité de relai de trésorerie : l'attente de subventions dues mettent les structures en tension de trésorerie qui leur est nuisible : nous demandons que l'Etat s'engage à verser rapidement celles qu'il accorde, qu'il les verse en relation de confiance avec les structures en mettant en place des avances très significatives, et soit relai de trésorerie pour les subventions publiques qui tardent à arriver (avec les banques publiques ?).
  - En donnant à la convention de subvention sa place dans le financement des structures d'intérêt général, avec une sécurisation juridique et réglementaire de la convention de subvention comme financement adapté au projet social et territorial des ACI
  - En introduisant une règle de calcul sur le taux de commercialisation à l'échelle de la structure porteuse d'ACI avec une application homogène sur tous les territoires.

L'insertion ne se décrète pas elle se construit. Il est encore temps de réagir à l'alerte sur l'impact catastrophique de la baisse des budgets de l'insertion par l'activité économique et des ateliers et chantiers d'insertion en particulier sur la suppression des parcours, l'arrêt de milliers de formation et le risque croissant de fermetures de structures.

## Les ACI, qu'est-ce que c'est ?

Les Ateliers Chantiers d'insertion (ACI) représentent près de 50% des structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE). Ces structures pour la grande part (95%) associatives emploient chaque année 70% de personnes bénéficiaires de minimas sociaux (plus de 51% de bénéficiaires du RSA) ou demandeurs d'emploi de longue durée. Les Ateliers et Chantiers d'insertion (ACI) salarient et accompagnent chaque année plus de 150 000 personnes parmi les plus exclues du marché du travail, auxquels sont proposés un parcours autour de trois piliers : un emploi salarié, un accompagnement social et professionnel, des formations adaptées aux besoins des personnes. Les ACI proposent sur les territoires une première solution d'insertion qui s'articule avec d'autres dispositifs d'IAE ou solutions locales en suite de parcours.

Dans un contexte de baisse du chômage, et dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme pour le plein emploi, ce sont 700 000 bénéficiaires du RSA supplémentaires qui seront inscrits à France Travail au 1er janvier 2025, nécessitant une offre d'accompagnement croissante sur les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de parcours sur les territoires à leur plein potentiel.



## Les ACI, qu'est-ce que c'est ?

Les ACI ont un impact positif au niveau le plus local : ces structures proposent des biens et services qui répondent à des besoins collectifs non couverts sur le territoire, et constituent des emplois non délocalisables (valorisation des espaces naturels, aide à la personne, mobilités, recyclage des déchets). Ces structures répondent aux enjeux cruciaux de la transition écologique en s'inscrivant dans l'économie circulaire, l'agriculture biologique ou encore l'écoconstruction. Travaillant en partenariat avec les autres structures d'insertion, avec les acteurs publics territoriaux ainsi que les acteurs économiques locaux, ces structures densifient ainsi le tissu entrepreneurial et associatif sur les territoires. Les structures qui portent les ACI constituent ainsi un investissement utile aux territoires

### QUI PEUT PORTER UN ACI :

Un organisme de droit privé à **but non lucratif** ayant pour objet l'embauche de personnes mentionnées à l'article L. 5132-1 afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle en **développant des activités ayant principalement un caractère d'utilité sociale**; 2° Un CCAS ou CIAS ; 3° Une commune ; 4° Un EPCI ; 5° Un syndicat mixte ; 6° Les départements ; 7° Une chambre d'agriculture ; 8° Un établissement d'enseignement professionnel et d'enseignement agricole de l'Etat ; 9° L'Office national des forêts. »



CHANTIER école, est le 1er réseau national de l'insertion par l'activité économique (IAE), regroupant près de 650 Entreprises Sociales Apprenantes adhérentes qui portent des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) conventionnés, en France métropolitaine et en Outre-mer. Ses structures adhérentes emploient, accompagnent et forment les salariés en insertion partout sur le territoire.

